



Commission communale d'accessibilité : un premier bilan

Créée en 2007, la commission communale d'accessibilité répond à l'obligation faite aux communes par la loi du 2 février 2005. Son but : faire le bilan de l'accessibilité dans la commune, émettre des avis et propositions ; elle participe à l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des lieux publics.

Bien plus que le handicap, le plan vise l'accès de tous, en général, aux lieux publics, dans l'esprit républicain d'égalité de tous les citoyens. On pense en premier lieu aux fauteuils roulants, mais les personnes en situation de mobilité réduite sont bien plus nombreuses : personnes âgées avec difficultés à se déplacer, parents ou assistantes maternelles avec une poussette, handicap temporaire (béquilles etc.), femmes enceintes, personnes portant des bagages lourds... ce qui peut sembler « un détail » (marches, rue pavée, absence de passage piéton...) s'avère dans certains cas un véritable obstacle et complique grandement les déplacements. Le but du plan de mise en accessibilité de la voirie est de corriger ces petits obstacles qui compliquent tout, et de permettre des trajets cohérents, sécurisés, pour tous. Dans cette optique d'une ville accessible à tous, la commission est composée de membres d'horizons divers : élus, représentants des usagers, représentants d'associations de personnes handicapées (tout type de handicap : moteur, vue, audition, déficience mentale), et le Maire de la commune, président de droit de cette commission. Ils sont assistés de personnels des services techniques de la ville.

Un travail de terrain

Les membres de la commission travaillent à partir de réunions de terrain. Ils se rendent régulièrement dans les rues, les cheminements et les bâtiments publics de Trégueux pour noter les difficultés rencontrées, en fonction des différents handicaps, habitudes, ou observations quotidiennes de chacun. Ces constats de terrain ont une importance primordiale.



Les membres de la commission traquent sur le terrain les obstacles à l'accessibilité de tous



La signalisation des places de parking réservées aux handicapés est progressivement améliorée avec une peinture bleue au sol en plus du panneau réglementaire.

Contribuez à rendre la ville accessible

N'hésitez pas à contribuer aux travaux de la commission communale d'accessibilité en communiquant vos observations de terrain à Bernard Mathgen, Conseiller municipal en charge de l'animation de la commission, par mail à l'adresse mairie@ville-tregueux.fr ou par courrier, à l'attention de la commission d'accessibilité, 1 rue de la République 22950 Trégueux.



*accessibilité

Le chiffre du mois

"31%"

C'est le pourcentage de français connaissant ou ayant connu une situation de handicap (personnes déclarant au moins une déficience ou une difficulté dans la vie quotidienne en raison d'un problème de santé). Ce chiffre figure dans une enquête de l'INSEE de 1999 dite "Handicaps-Incapacités-Dépendance" (HID) sur les problèmes d'accessibilité. Soit 1 personne sur 3 qui subit à un moment de sa vie une situation de handicap.

(Carrefours de la Fontenelle, République, Leclerc...), la matérialisation de places de parking réservées aux handicapés (centre commercial de la grand' porte, résidence proche de l'école Jean Jaurès), la mise à niveau zéro systématique des traversées piétonnes, la continuité du cheminement accessible entre la Hamonais (Maison de l'AFM) et le centre ville, l'amélioration du revêtement des chemins de promenade La commission a également fait le point sur les futurs projets, en cours ou planifiés, et les démarches restant à accomplir : loge accessible à Bleu Pluriel, portes automatiques à la Ville Junguenay et Bleu pluriel, améliorations de la signalisation de certains obstacles, déplacement d'une boîte aux lettres à la Poste, amélioration de voirie, poursuite de l'abaissement des bateaux de trottoir...

Les trottoirs : l'affaire de tous



En effet, ce qui sur le papier semble être accessible, peut se révéler complètement inadapté sur le terrain. Comme par exemple, des toilettes réalisées aux normes handicapées ... impossibles à utiliser en fauteuil roulant ! Cette base concrète sert à planifier des améliorations et des aménagements et présenter ainsi chaque année un rapport au conseil municipal.

La commission du 7 juillet a pu ainsi, conformément à la loi, présenter une évaluation des actions réalisées. Par exemple, la pose de bandes podotactiles pour signaler aux aveugles et mal voyants un passage piéton

Ce rapport d'étape permet d'avancer et de planifier une mise en accessibilité de la voirie et des lieux publics. Mais il reste un problème qui ne peut se résoudre avec des aménagements ou des travaux : les obstacles provisoires et notamment les voitures. Une voiture garée sur le trottoir oblige le piéton à la contourner en marchant sur la route. En fauteuil roulant, avec une poussette ou avec une canne blanche, c'est beaucoup plus compliqué : descendre sur la route, avec les risques que cela comporte, et remonter sur le trottoir. En fauteuil roulant, sans aménagement adapté (abaissement de trottoir), c'est parfois mission impossible, et cela peut même contraindre tout simplement à rebrousser chemin. L'accessibilité de la commune ne se fera qu'avec la participation et le civisme de tous. Il est particulièrement nécessaire que les automobilistes se mettent à la place de leurs concitoyens à mobilité réduite lorsqu'ils garent leur véhicule. Rappelons également qu'en l'absence de signalisation spécifique (marquage de places à cheval sur le trottoir) ou de panneau l'autorisant, le stationnement sur le trottoir, à cheval ou en totalité, ainsi que sur les passages piétons, est interdit, par le code de la route.



Les bandes podotactiles permettent avec un très léger relief de signaler un passage piéton aux personnes mal-voyantes. L'abaissement au niveau de la rue facilite la montée et la descente des trottoirs.

Alors l'accessibilité, l'égalité de tous les citoyens, c'est à la fois une affaire d'aménagements de voirie et de bâtiments, de travaux à réaliser, mais c'est aussi une prise de conscience et un effort nécessaire de chacun.